

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONSADAIS

ASSEMBLEE GENERALE DU SEPT NOVEMBRE DEUX-MILLE DIX-NEUF (07/11/19)

AFFICHAGE LE 14/11/19

Nombre de conseillers composant le conseil communautaire : 32

Nombre de conseillers communautaires présents : 17

Nombre de pouvoirs : 3

L'an deux-mille dix-neuf, le sept novembre à dix-sept heures trente , le conseil communautaire s'est réuni dans la grande salle de la Maison des Services Communautaires, sis au 1 avenue Charles de Gaulle, 33240 SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE, sous la présidence de Madame Marie-France REGIS.

Présents : Mesdames Françoise ALVERGNE – Brigitte BERNALEAU - Valérie GREAULT – Nathalie LOCHON – Sylvie MONDON – Valérie NAU – Marie France REGIS -
Messieurs Jean Marie BAYARD – Dominique BEC – Dominique BEYLY – Jean Claude CHADAPEAUD – Philippe DUVERGER – Mauricette EYHERAMONNO – Jean GALAND – Laurent GARBUIO – Jacques MARIEN – Jean MORA

Pouvoirs : Monsieur Christian BIGOT à Monsieur Jean-Marie BAYARD –
Monsieur Richard BARBE à Madame Valérie GREAULT –
Madame Jeanine MEDES à Monsieur Jacques MARIEN

Excusés : Mesdames Martine ALI OMAR – Anne Marie PEYREFITTE – Martine TILLET FAURIE – Clarisse VACHER
Messieurs Jean-Pierre BARET – Marcel DURANT – Christian FERRARO – Jean Pascal GASTEUIL – Patrick HOUSSAT – Alain MONTION – Eric ROBIN

Absents : Madame Annie HAMILLE

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BAYARD

ADMINISTRATION GENERALE

D118-2019 : Adoption du procès-verbal du Conseil du 19 septembre 2019

A l'unanimité (20 voix pour), les conseillers se prononcent en faveur de l'adoption du procès-verbal du Conseil du 19 septembre 2019.

BUDGET

D119-2019 : Décision modificative n° 3 au budget principal 24600

A l'unanimité (20 voix pour), les conseillers se prononcent en faveur de l'adoption de la décision modificative faisant apparaître des écritures de régularisation de comptes.

D120-2019 : Décision modificative n° 1 au budget 24602 (Office de Tourisme)

A l'unanimité (20 voix pour), les conseillers se prononcent en faveur de l'adoption de la décision modificative faisant apparaître des écritures de régularisation de comptes.

MARCHES PUBLICS

D121-2019 : Choix des entreprises pour le marché de « démolition et reconstruction d'une partie du bâtiment SCATIZZI suite au sinistre du 15/02/17 (« scatizzi n°1 »)

A l'unanimité (20 voix pour), les conseillers se prononcent en faveur de l'attribution des lots aux candidats suivants :

N° lot	Candidat	Offre (en € HT)
1 – Maçonnerie dallage	MAUGET	110 972,94
3 – Charpente bois couverture	GASTEUIL	13 012,07
4 – Menuiserie bois	BASSAT	384,45
5 - Electricité	BEAUFILS	694,00
7 – Sanitaire plomberie	GUERRY*	1030,00
8 – Carrelage	NUEL	895,00
10 - Peinture	CABANNES	135,34
	TOTAL	127 123,70

(Montant prévisionnel, en l'attente du devis actualisé)

D122-2019 : Choix des entreprises pour le marché de « travaux de charpente couverture zinguerie isolation sur le hangar à matériel & création de 2 blocs sanitaires aux normes PMR » (« scattizi n° 2 »)

A l'unanimité (20 voix pour), les conseillers se prononcent en faveur de l'attribution des lots aux candidats suivants :

N° lot	Candidats	Offre (en € HT)
1 - Maçonnerie	MAUGET	6 186,84
2 – Démolition, charpente métallique, couverture fibrociment, chéneau acier, isolation	REC	46 962,94
3 – Charpente bois, couverture, zinguerie	GASTEUIL	16 953,22
4 – Menuiserie bois	BASSAT	6079,67
5 - Electricité	BEUFILS	3808,00
6 - Plâtrerie	SOC SNP	7 037,44
7 – Sanitaire plomberie	GUERRY*	6679,00
8 - Carrelage	NUEL	8605,76
9 – Ferronnerie	BERTOLUSSI	786,00
10 - Peinture	CABANNES	1 695,22
	TOTAL	104 794,09

(Montant prévisionnel, en l'attente du devis actualisé)

D123-2019 : Actualisation des honoraires du maître d'œuvre (« Scatizzi n°1 »)

A l'unanimité (20 voix pour), les conseillers se prononcent en faveur de la signature d'un avenant de moins-value avec le maître d'œuvre M. KRZAN, consécutivement à la moins-value des travaux par rapport au montant prévisionnel (les honoraires du maître d'œuvre devant correspondre à 10% du montant total HT des travaux).

✓ **Montant contrat N°1** 06/02/19 (basé sur le prévisionnel) : 13 455,80 €

Nouveau montant : 12 703,78

Moins-value : - **752,02 €** (- 6%)

D124-2019 : Actualisation des honoraires du maître d'œuvre (« Scatizzi n°2 »)

A l'unanimité (20 voix pour), les conseillers se prononcent en faveur de la signature d'un avenant de moins-value avec le maître d'œuvre M. KRZAN, consécutivement à la moins-value des travaux par rapport au montant prévisionnel (les honoraires du maître d'œuvre devant correspondre à 10% du montant total HT des travaux).

✓ **Montant contrat N°2 06/02/19** (basé sur le prévisionnel) : 10 986,98 €

Nouveau montant : 10 479,40

Moins-value : - 507,58 € (- 4,7%)

D125-2019 : Adoption des avenants de moins-value relatifs aux marchés passés dans le cadre de l'Ad'ap

A l'unanimité (20 voix pour), les conseillers se prononcent en faveur de l'adoption d'avenants de moins-value avec les titulaires du marché, suite à un changement de réglementation ayant permis de diminuer le périmètre des travaux d'accessibilité.

Marché n°1 : Mise en conformité de l'accessibilité (Maison de Pays, Gymnase de Vérac, Restaurant « Chez Carles »)

N° lot	Entreprise	Montant initial (en € HT)	Moins-value	%	Montant définitif (en € HT)
1	PISTRIN GARCIA	3 990,00	- 650,00	-16,3	3 340,00
2	BASSAT	9 026.66			Pas d'avenant
3	BASSAT	4 328.02			Pas d'avenant
4	CARRELAGE SIM	4 558,24	- 2 102,04	-46,1	2 456,20
5	SNPB	3 924,80	- 954,40	-24,4	2 970,40
6	EPRM	2 552,40	- 254,70	-10	2 297,70
7	BEAUFILS	3 694,00	- 800,00	-21,6	2 894,00
8	LIBOURNAISE DE PLOMBERIE	11 021,85	- 970,00	-9	10 051,85
	TOTAL	43 095,97			37 364,83
	DIFFERENTIEL		5 731,14		

Marché n°2 : Travaux complémentaires à la mise en conformité (Maison de Pays, Gymnase de Vérac, Restaurant « Chez Carles »)

N° lot	Entreprise	Montant initial (en € HT)	Moins-value	%	Montant définitif (en € HT)
1	PISTRIN GARCIA	1 360,00	- 200,00	-15	1 160,00
2	BASSAT	6 969,64			Pas d'avenant
4	CARRELAGE SIM	6 661,22	- 60,00	-1	6 601,22
5	SNPB	2 386,20	- 349,20	-14,6	2 037,00
6	EPRM	3 119,60	- 311,30	-10	2 808,30
7	BEAUFILS	1 994,00	- 632,00	-31,7	1 362,00

8	LIBOURNAISE DE PLOMBERIE	517,00			Pas d'avenant
	TOTAL	23 007.66			21 455,16
	DIFFERENTIEL		1 543,50		

L'arrêt définitif du montant des travaux, marqué par une moins-value, implique également la conclusion d'un avenant de moins-value pour chacun des deux contrats de maîtrise d'œuvre, en faveur de laquelle les conseillers se prononcent également à l'unanimité.

✓ **Montant contrat N°1 (basé sur le prévisionnel) : 4 309,59**

Nouveau montant définitif : 3 736,48

Moins-value : - 573,11 (-13,3%)

✓ **Montant contrat N°2 (basé sur le prévisionnel) : 2 300,76**

Nouveau montant définitif : 2 145,51

Moins-value : - 155,25 (-6,8%)

ENFANCE JEUNESSE

D126-2019 : Adoption du contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 CAF MSA

A l'unanimité (20 voix pour), les conseillers se prononcent en faveur de l'adoption du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 et de ses annexes qui actent le développement de la Communauté de communes du Fronsadais dans le secteur de l'enfance-jeunesse pour les 3 années à venir et entérinent les partenariats financiers avec la CAF et la MSA.

TOURISME

D127-2019 : Validation des tarifs 2020 des prestataires de l'Office de Tourisme

A l'unanimité (20 voix pour), les conseillers approuvent les tarifs suivants appliqués aux prestataires faisant appel aux services proposés par l'Office de Tourisme du Fronsadais à compter du 1er janvier 2020 :

- 50 € par activité
- 25 € par activité complémentaire
- 25 € pour un partenariat en cours d'année (après la parution du guide)
- 25 € la demi-journée pour un atelier d'accompagnement numérique
- 90 € la prestation pour le site web pro hébergeur.

D128-2019 : Fixation des tarifs du café et du thé proposés à la boutique de l'Office de Tourisme

A l'unanimité (20 voix pour), les conseillers se prononcent en faveur du tarif proposé pour la vente de thé et de café dans la boutique de l'Office de Tourisme (0,50 €).

INSERTION ET EMPLOI

D129-2019 : Autorisation de signer le protocole PLIE

A l'unanimité (20 voix pour), les conseillers autorisent Madame la Présidente à signer l'avenant de prolongation du protocole d'accord PLIE 2015-2019 pour deux années supplémentaires fixant un objectif de 2 100 parcours d'insertion.

La séance a été levée à 18 h 50

Fait pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Madame la Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

La Présidente de la CDC du Fronsadais
Marie-France REGIS

